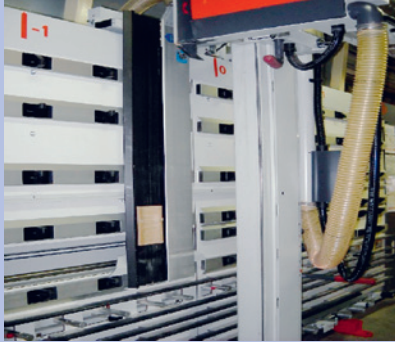




BOIS N° 3



Machine

Scie verticale à panneaux

Capteur

Semi Limpio

Origine

Disponible sur les modèles DS, DSX et DSXE ELCON

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS CAPTAGE DES POUSSIÈRES DE BOIS SUR SCIE VERTICALE



Résultats *dates de la mesure : 06/07/2005 et 09/02/2011*

- **Caractéristiques aérauliques de l'essai**
Dans le conduit de Ø 120 mm, la vitesse d'air est de 17m/s (débit de 700 m³/h)
- **Indice d'assainissement ⁽¹⁾**
0,98 (coupe verticale) et 0,97 (coupe horizontale)
- **Exposition aux poussières ⁽²⁾**
0,5 mg/m³

Fournisseur du capteur ⁽³⁾

CEHISA France - 4, rue de la Briqueterie 77645 CHELLES
Tél. 01 64 21 64 32.

Prix indicatif

20 000 € HT à 30 000 € HT (dont 2 000 € pour le capteur)

Remarques

- **Type de matériau usiné**
Contreplaqué
- **Type d'installation de ventilation**
Installation en épi de débit d'extraction global 11 200 m³/h sous 190 mm CE, sans recyclage
- **Activité de l'atelier**
Soutenue pour l'activité évaluée

Notes :

(1) Décrit par la norme NF EN 1093-11, l'indice d'assainissement permet de comparer les performances de dispositifs de captage sur une machine donnée. Les concentrations nécessaires à la détermination de cet indice ne doivent en aucun cas être utilisé en absolu pour une estimation de l'exposition au poste.

(2) Les travaux exposant aux poussières de bois figurent sur la liste des procédés cancérogènes. Des mesures de prévention particulières sont donc applicables aux travailleurs exposés à ces poussières. Dans ce cadre, le code du travail fixe une Valeur Limite d'Exposition Professionnelle de 1 mg/m³. Le respect de cette VLEP doit être vérifié annuellement. Cette VLEP est toutefois à considérer comme un objectif minimal de prévention, l'exposition des travailleurs devant être réduite au niveau le plus bas techniquement possible. Il est donc indispensable de capter le plus efficacement possible les poussières émises par les machines.

(3) Cette entreprise est citée à titre indicatif, elle a réalisé et installé de manière satisfaisante ce capteur dans l'entreprise ou les tests ont eu lieu. Si d'autres fournisseurs souhaitent s'inscrire sur cette liste prendre contact avec le laboratoire de toxicologie industrielle de la CRAMIF.
Tél. : 01 40 05 37 21 - tx.prevention@cramif.cnants.fr